

TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO “SNCF PARIE SUR LES PANNEAUX SOLAIRES”

Développer le photovoltaïque partout où c'est possible, c'est le choix de SNCF depuis début 2018. Depuis 2017, la loi permet de produire de l'énergie solaire en autoconsommation, c'est-à-dire relier les panneaux solaires au réseau électrique d'un bâtiment pour couvrir une partie de sa consommation.

Aujourd'hui pour chaque bâtiment SNCF construit ou remis à neuf, une étude mesure l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques.

Il y a deux enjeux :

- financier : +4% du prix de l'électricité par an
- environnemental : pour sortir du nucléaire SNCF a équipé l'un de ses bâtiments de panneaux solaires, ils produisent 10% de la consommation du bâtiment, soit une économie de 8 000 € par an

Des projets à plus grande échelle vont émerger d'ici à 2020 à Romilly-sur-Seine, 1 500 m² de panneaux sont en cours d'installation sur le parking de l'atelier, soit une production qui devrait couvrir environ 15% des besoins.

À Hellemmes (Hauts-de-France), sur le toit du technicentre en cours de construction, 8 000 m² de panneaux solaires vont couvrir 30% des besoins du bâtiment.

« L'enjeu n'est pas de passer à 100% photovoltaïque, la consommation de la SNCF est trop élevée, mais on peut baisser notre dépense en énergie fossile et se protéger de la hausse des prix », selon Richard Fécamp, Direction énergie.

Le photovoltaïque est l'un des axes de la stratégie énergie de SNCF. Les autres pistes :

- moins consommer
- mieux mesurer, pour piloter les dépenses au plus juste.